

CONSTITUTIONS

DES

131

SŒURS ADORATRICES

DU

Très Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

SOUS LA PROTECTION DE MARIE-IMMACULÉE DANS
SA CONCEPTION,

Établies en Communauté, le 14 septembre 1861,
par l'Ordinaire du diocèse de Saint-Hyacinthe,

ET

Incorporées civilement par la législature canadienne
sous le nom légal de

“SŒURS DU PRÉCIEUX SANG”
DE SAINT-HYACINTHE.

Montréal

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 ET 207, RUE NOTRE-DAME

1882

